

Lundi le confinement prendra fin. Dès lors, une grande partie des habitants de la capitale azurée pourront circuler à nouveau en ville. Sauf que l'épidémie de coronavirus reste toujours d'actualité tant qu'aucun vaccin ou traitement ne sera trouvé. Impossible donc de reprendre le train-train quotidien du mois de mars. La Ville de Nice a mis en place une série de mesures pour essayer de trouver le bon équilibre entre liberté de circulation et protection sanitaire. Zoom.

### **Le port du masque obligatoire**

Depuis le 20 avril, la Municipalité distribue des masques gratuitement aux habitants de la Ville. Ce sont plus de 658 000 masques réutilisables qui ont été distribués aux Niçois qui se sont inscrits sur la plateforme numérique (2 par personnes). Les retardataires ont jusqu'au 15 mai pour en demander auprès de la commune. Comme cela été prévu, un arrêté municipal sera pris à partir du 11 mai imposant le port du masque : entre 8h et 20h, sur l'ensemble de l'espace public de la commune (dont les transports en commun et les services publics) à partir de l'âge de 11 ans. En cas de non respect de cet arrêté, une amende de 35 € sera appliquée.

### **La voirie et les transports en commun modifiés**

Pour éviter une possible prolifération du virus de nombreux aménagements ont été réalisés dans les transports en commun. L'objectif numéro un est de permettre de conserver la distanciation sociale, barrière invisible qui empêche la contamination des autres. C'est pour cela que dans les stations de tramway comme dans les arrêts de bus, des places mitoyennes ont été condamnées pour empêcher la promiscuité. Dans la même idée, un marquage au sol est présent afin d'éviter les mouvements de groupe.

Pour décongestionner la Ligne 1 du tramway, l'offre de bus a été renforcée avec une ligne 8 qui va de St-Sylvestre à Pasteur et une ligne 23 dédoublée qui va de Fontaine du Temple jusqu'à Toja.

La plus grande nouveauté réside dans le développement d'un programme de mobilité douce qui vise à favoriser de nouveaux types de transports. L'objectif est de doubler le réseau cyclable et de raccorder le nord et le sud de la ville avec ce nouveau maillage. Le boulevard Gambetta a déjà été aménagé avec un piste cyclable jaune au centre entouré de voies réservées aux bus, aux livraisons et aux piétons. D'autres aménagements vont se développer dans toute la ville comme sur l'avenue Thiers, le quai des Etats-Unis, l'avenue Gallieni, la Place De Lattre de Tassigny ou le boulevard de la Madeleine.

Le maire de Nice a précisé qu'il s'agissait d'un système expérimental et qu'il en tirerait un bilan dans quelques semaines. Il sera suivi en temps réel et adapté si besoin.

Pour promouvoir ce nouveau plan, la Ville a décidé de favoriser l'usage du vélo en créant une prime à l'achat d'un vélo mécanique, d'un montant de 100€ maximum et représentant 50% maximum du prix du vélo (pour les habitants de la Métropole qui ont un revenu inférieur ou égal à 2 500 euros par mois). Une prime qu'il faut ajouter à celle existante de 200 € pour l'achat d'un vélo électrique. De plus, les vélos bleus seront gratuits jusqu'au 1er juillet (comme les places de stationnement voitures jusqu'au 30 juin) et l'entreprise Cityscoot proposera des offres avantageuses pour les abonnés et les néo-abonnés.

### **Les marchés de retour le 12 mai**

Les commerces vont pouvoir rouvrir dès demain. Pour les commerces un label « Confiance Sanitaire » sera donné à ceux respectant des réglementations précises, avec pour objectif de sécuriser le client dans son achat et de favoriser économiquement les comportements vertueux. Les marchés alimentaires seront de nouveau présent sur l'espace public à partir du 12 mai. Un kit sera donné aux professionnels (gel, masques et visières), un marquage au sol a été réalisé pour permettre la distanciation et les produits ne pourront pas être manipulés par les clients. Réouverture des bouquinistes et de la brocante envisagée respectivement les 23 mai et 25 mai.

### **La culture : étape par étape**

Un des secteurs les plus touchés avec le Tourisme, la Culture va reprendre ses droits au fur et à mesure. Tout d'abord avec les musées. Le 13 mai, rouvriront le MAMAC, le Musée Matisse et le Musée Massena avec des jauges maîtrisées et régulées. Les autres musées devraient ouvrir d'ici la fin du mois. Le 13 mai signifiera aussi le retour des bibliothèques pour le retour des documents empruntés avant le confinement. L'accès au public ne devrait pas avoir lieu avant la semaine du 25 mai. En revanche pour le théâtre et le cinéma, il faudra sans doute attendre encore les directives nationales.

### **L'ouverture des plages en discussion**

Sujet important sur la Côte d'Azur. Le Premier ministre a expliqué que c'était au niveau local que l'ouverture des plages se jouerait en accord avec les maires et les préfets. A Nice, c'est le même constat. *» Nous travaillons en lien avec la Préfecture pour commencer à déterminer les conditions dans lesquelles nous pourrions envisager la réouverture des plages... cela sera un travail précis pour permettre de répondre à l'attente de nombreux Niçois, tout en garantissant la sécurité et la santé de chacun »* a expliqué Christian Estrosi. Des nouvelles pourraient arriver dans les prochains jours.

**Partager :**

- [Twitter](#)
- [Facebook](#)
- [LinkedIn](#)